Mgr Maurice de Germiny, évêque de Blois du 12 juillet 2007

Publié le 12 juillet 2007
2 minutes

Chers amis,
Le Motu proprio de **Benoît XVI** qui concerne l'usage des missels de **Pie V – Jean XXIII et de Paul VI** ne peut laisser aucun fidèle du Christ indifférent.
La lecture de *Summorum Pontificum* m'a fait méditer un passage de l'évangile et un texte de **Jean-Paul II** auxquels je vous renvoie. Tout d'abord, c'est avec saint Jean que l'on doit comprendre l'initiative du pape animée par les paroles de Jésus :

> *« Père saint, garde mes disciples dans la fidélité à ton nom que tu m'as donné en partage, pour qu'ils soient un, comme nous-mêmes. j'ai veillé sur eux, et aucun ne s'est perdu. » (Jn 17, 12).*

Ensuite, Jean-Paul II, dans sa lettre apostolique *Novo millenio ineunte* nous a donné, le 6 janvier 2001, une feuille de route qu'il convient de mettre en pratique :

> *« Faire de l'Église la maison et l'école de la communion : tel est le grand défi qui se présente à nous dans le millénaire qui commence, si nous voulons être fidèles au dessein de Dieu et répondre aussi aux attentes profondes du monde. il faut promouvoir une spiritualité de la communion. Sur cette base, le nouveau siècle devra nous voir engagés plus que jamais à valoriser et à développer les domaines et les moyens qui selon les grandes orientations du Concile Vatican II, servent à assurer et à garantir la communion » (N.M.I. 43, 44).*

Le Motu proprio entrera en vigueur le 14 septembre prochain.
D'ici là, je vous demande de prier, de lire le texte de Benoît XVI chargé, comme Pierre, de confirmer ses frères dans la foi née du mémorial pascal célébrée dans l'Eucharistie (cf. Lc 22, 31–32).
Après les échanges que vous aurez eus, faites-moi parvenir par écrit ou par courriel (eveque@catholique-blois.net) vos réactions avant le 31 août.
Fort de votre réflexion et de celle suscitée dans l'Église, je prendrai les dispositions nécessaires au bien du diocèse de Blois qui m'est confié.
+Maurice de Germiny, évêque de Blois